



# UNAFTC

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES  
DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS

## La réparation du préjudice corporel des personnes cérébro-lésées, L'évaluation situationnelle. Intérêt du rapport d'évaluation et méthodologie de rédaction

**Date : 30 & 31 janvier 2018**

**2 jours – 14 heures**

**Lieu : Paris**

**Les personnes, victimes de lésions cérébrales après des accidents** (de la voie publique, du travail, de sport, de la vie courante, une agression), sont accompagnées par des équipes qui, souvent, ne connaissent pas les mécanismes et les démarches d'indemnisation possibles. Apparaissent alors des risques de priver les personnes blessées de moyens leur permettant de faire face aux conséquences de l'accident qui impacte leur autonomie, leur vie quotidienne et leur insertion sociale, scolaire et ou professionnelle. Comment appréhender les tenants et les aboutissants des processus d'indemnisation et leurs enjeux pour accompagner au mieux les usagers et leurs proches et être en mesure de les guider et de les rassurer ?

### OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :**

- Cerner le cadre légal et les différents intervenants dans une procédure d'indemnisation
- Appréhender les tenants et les aboutissants de la réparation du dommage corporel, en fonction du fait générateur du dommage
- Situer, dans la procédure d'indemnisation, l'intérêt et les enjeux de l'évaluation situationnelle, pour la réparation du préjudice corporel, en particulier dans les situations de handicap invisible
- Expliquer la méthodologie de rédaction du rapport de l'évaluation situationnelle afin de pouvoir accompagner les personnes blessées et leurs proches dans leurs démarches

### CONTENU

#### **Jour 1 :**

- Le cadre légal : le régime de la réparation, que veut dire réparer ?
- Le cadre juridique de l'indemnisation et les outils de classification des préjudices
- Indemnisation amiable ou judiciaire
- La réparation au service du projet de vie de la personne cérébro-lésée : la réparation outil de la réhabilitation de la citoyenneté pour un accès aux droits fondamentaux à savoir restaurer la dignité, vivre en sécurité, dans le respect du choix de vie tout en suppléant à la perte d'autonomie
- L'évaluation : Pourquoi évalue-t-on ? Qu'évalue-t-on ? Quelle expertise ? Avec quels outils ?

UNAFTC - 89 à 93 rue Damrémont • 75018 PARIS • TÉL 01 53 80 66 03 • FAX 01 53 80 66 04  
[unaftc@traumacranien.org](mailto:unaftc@traumacranien.org) • [www.traumacranien.org](http://www.traumacranien.org)

Association à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de Paris n°w751121489, Code APE 9499Z – N° SIRET 382 024 016 00067  
Reconnue d'intérêt général, habilitée à percevoir des dons et émettre des reçus fiscaux, déclaration d'activité de formation n° 11 75 43101 75.

Membre fondateur de la Confédération Européenne Brain Injury Families -



## - **Jour 2 :**

- Le cadre général : présentation du métier d'ergothérapeute et de la loi du 11/02/2005
- La CIH 2 présentation de la Classification Internationale du Handicap, limitation d'activités et restriction de participation, comme modèle conceptuel validé par l'OMS
- Le projet de vie : ce que dit la loi, qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce que ce n'est pas ?
- L'évaluation des victimes : définition de l'évaluation situationnelle, les outils d'évaluation, la mise en situation, le déclaratif (Avantages et limites)
- Le rapport d'évaluation : cadre réglementaire, constats et recommandations, préconisations

## **METHODES :**

- Exposés théoriques pour les connaissances de base
- Etudes de cas rapportés par le formateur et études de cas relatés par les participants  
Les PowerPoint sont laissés à disposition des stagiaires à l'issue des sessions de formation.

## **Intervenants**

- Alexandre Clément: ergothérapeute au Centre ressources pour lésés cérébraux (CRLC) 01, Expert auprès de la cour d'Appel de Lyon, titulaire des DIU traumatisme crânien de l'adulte et de l'enfant et du DU dommage corporel, membre du groupe de conseils de victimes de l'UNAFTC. Formateur à l'UNAFTC, France Traumatisme Crânien, le CRFTC (Centre Ressource francilien du Traumatisme Crânien), l'Association des Paralysés de France et intervenants auprès d'organismes Rhône-Alpin
- Me Émeric Guillermou : avocat aux Barreaux de Paris et Toulon, spécialisé dans l'indemnisation du préjudice corporel, titulaire du DIU traumatisme crânien de l'adulte, responsable du groupe de conseils de victimes de l'UNAFTC. Formateur pour l'UNAFTC, France Traumatisme Crânien, le CRFTC, intervenant dans de nombreux colloques UNIOPSS, INS HEA, Espace Ethique IDF, Handéo, etc.

## **Publics**

Familles, professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social, responsables associatifs, avocats, médecins

**Nombre de participants** : 8/10 participants

## **Coût par personne pour les 2 jours :**

500 euros et 50 euros de frais de dossier pour une personne travaillant dans un établissement ou service adhérent à l'UNAFTC (et à jour de sa cotisation)

900 euros et 50 euros de frais de dossier pour une personne travaillant dans un établissement ou service non adhérent à l'UNAFTC

150 euros pour une personne salariée d'un GEM adhérent à l'UNAFTC

100 euros pour une personne adhérente à une AFTC (et à jour de sa cotisation) ou pour une personne bénévole d'un GEM adhérent à l'UNAFTC

200 euros pour une personne non professionnelle non adhérente à une AFTC